

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur

Commune de HOCHFELDEN

Adresse : 10 Rue du Général Leclerc, 67270 Hochfelden

Représentant du Pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire de la commune de HOCHFELDEN

Objet du marché

Fourniture d'électricité et de services associés

Remise de l'offre

Date limite de réception des offres : le 10/09/2026 à 12h

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Fourniture d'énergie électrique et son acheminement sur le réseau ainsi que les services associés, en vue de pourvoir aux besoins en électricité des sites/points de livraison décrits aux Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

L'acheminement de l'électricité sur le réseau, résultant de l'application du tarif d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (TURPE), ne rentre pas dans le champ de la mise en concurrence.

Le titulaire de ce marché s'engage à refacturer au pouvoir adjudicateur €uro pour €uro la part acheminement du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD).

2. ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est une MAPA (Marché À Procédure Adaptée) conformément aux dispositions de l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- ATTRI 1 en tant qu'Acte d'Engagement (AE).
- le présent Règlement de Consultation, (RC).
- le Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
- les Bordereaux des Prix Unitaires (BPU).

3. DURÉE DE LIVRAISON ET PRIX

La durée de livraison du marché est de 12 mois soit du 01/01/2027 au 31/12/2028.

Le prix demandé est un prix 100% marché avec une variante 100% énergie verte.

4. DÉCOMPOSITION EN LOTS

Le présent marché est décomposé en un lot unique.

- Lot unique:
 - sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA BT- C5
 - sites de puissance supérieure à 36kVa BT + C4

5. VARIANTES, OPTIONS

Les variantes ne sont pas autorisées.

6. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

L'offre devra être **remise le 10/09/2026 à 12h00**, avec une durée de **validité le même jour jusqu'à 16h00**. Soit un délai de **validité des offres fixé à 4 heures** à compter de la date et heure limite de remise des offres.

7. GROUPEMENTS D'ENTREPRISE

Les groupements momentanés d'entreprises sous forme solidaire ou conjointe sont autorisés. Quelle que soit la forme du groupement, un mandataire est désigné. Le mandataire est dans tous les cas solidaires de chacun des membres du groupement pour les obligations contractuelles en ce qui concerne l'exécution du marché.

8. CONFIDENTIALITÉ

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion du dépôt de sa candidature et de son offre.

9. DOSSIER DE CONSULTATION

9.1 Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est envoyé gratuitement en un exemplaire à chaque candidat qui en fait la demande auprès de :

Commune de

Adresse :

Code postale : Commune de :

Adresse mail : @

9.2 Dossier à produire par les candidats

Les candidats doivent produire les pièces suivantes rédigées en français, complétées, datées et signées par une personne habilitée à engager l'entreprise :

Pièces de candidature administratives:

- La lettre de candidature DC1
- Le formulaire DC2 actualisé,

Ou remplacé par le document type DUME

- Mention du placement en redressement judiciaire, le cas échéant
- La délégation de pouvoir pour le délégataire de l'entreprise.
- Les pièces prévues aux articles R1263-12, D8222-7 ou D8254-2 à D8254-5 du Code du travail concernant les entreprises établies à l'étranger ou les entreprises employant des salariés étrangers.

- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide, précisant l'étendue des garanties
- Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois,
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales :
- Un certificat fiscal, justifiant du paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés,
- Un certificat attestant de la régularité de la situation du candidat au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises > à 20 salariés).
- L'attestation de vigilance Urssaf datant de moins de 6 mois (*NB : Le titulaire devra fournir une attestation à jour*)
- Le chiffre d'affaires des 3 dernières années, disponibles.
- La copie de l'autorisation de fourniture d'électricité ou copie de la demande d'autorisation délivrée par le ministère, en cours de validité, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.
- Des références et/ou des attestations de capacité pour des prestations similaires à la présente consultation (nature et durée) avec indication des coordonnées d'un contact (recommandé).

Pièces techniques de l'offre

Les pièces techniques de l'offre doivent être **dûment remplies, complétées, datées et signées par une personne habilitée, sans ajout, rature ou surcharge.**

Un mémoire technique détaillant notamment :

-La relation commerciale proposée :

- Un descriptif du suivi d'exécution personnalisé de la relation commerciale
- Un descriptif des relations avec le gestionnaire de réseau
- Un modèle de rapport annuel

-Les modalités de gestion du marché :

- Une note détaillant les moyens mis en place par le fournisseur pour garantir la conformité des factures.
- Les moyens mis en place pour corriger les éventuelles erreurs de facturation.
- Les fonctionnalités de l'agence en ligne.
- Le descriptif sur le service d'optimisation.
- Les services sur la fourniture d'électricité.

Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU).

Unité monétaire : Les candidats sont informés que la personne publique conclut le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s) (€).

Conformément à l'article 55 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le coordonnateur pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature, des pièces ou informations absentes ou incomplètes, dans un délai de 10 jours francs à compter de sa demande.

9.3 Conditions d'envoi des propositions

Les propositions devront parvenir en langue française à la Commune par voie dématérialisée via la plateforme «alsacemarchespublics.eu».

pour le 10/09/2026 à 12h

Les propositions seront remises :

Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission électronique des plis, le candidat devra se conformer aux dispositions du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

9.4 Dépôt par voie dématérialisée

Le candidat est vivement invité à parcourir l'ensemble des dispositions de cet article avant d'entreprendre une réponse au format électronique.

Formats des documents

En cas de transmission de réponse par voie électronique, pour la candidature comme pour l'offre, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Excel (formats : .xls ; .xlsx, xlm)
- Applications bureautiques (msword .doc, msexcel .xls, powerpoint .ppt, opendocument .odt, odc, odp),
- Données avec séparateurs (.csv),
- Image (formats gif, jpeg, png)

Il est conseillé de transmettre les documents de réponses dans le format initialement reçu lors de la consultation. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de convertir ultérieurement les formats des données et des pièces du marché dans lesquels ont été encodés les fichiers afin d'en assurer leur lisibilité.

9.5 Types de certificat

Les offres électroniques doivent porter une signature électronique permettant d'identifier l'entreprise candidate et d'authentifier le signataire. Il est de la responsabilité de l'entreprise de se procurer un certificat électronique afin de signer électroniquement sa candidature et le cas échéant, son offre.

Conformément au code des marchés publics en vigueur, les types de certificat acceptés sont référencés par l'Etat sur le site Internet suivant : <http://references.modernisation.gouv.fr/>

Le Pouvoir adjudicateur informe que la date retenue pour constater la réception des plis est la date et heure de TELECHARGEMENT DES PLIS SUR LE SITE CONCERNES.

9.6 Signature du marché

Dans l'immédiat, la mise en œuvre au niveau du coordonnateur de la dématérialisation de la procédure de passation des marchés s'arrête au stade de la réception des dossiers de candidature et d'offre ; les candidats s'engagent à accepter éventuellement la signature manuscrite du marché sur un format papier.

10. CRITERES DE JUGEMENT

10.1 Jugement des candidatures

Il aura lieu dans les conditions prévues aux marchés publics et selon les critères pris en compte que sont les capacités professionnelles (notamment les références disponibles), financières et techniques et leur adéquation au présent marché.

A l'issue de l'analyse des candidatures et des offres le titulaire du marché sera désigné par le coordonnateur.

Les candidats non retenus seront informés par courrier électronique.

Le candidat retenu se verra envoyer la notification signée par le coordonnateur.

Evaluation de la note technique pour valeur : 40%

Critère 1 pour 20% : Organisation et qualité de la relation commerciale

Pertinence du suivi d'exécution personnalisé 10%

Relation avec le gestionnaire de réseau 5%

Modèle du rapport annuel 5%

Critère 2 pour 20% : Modalité de gestion du marché

Moyens mis en place chez le fournisseur pour garantir une facturation conforme 5%

Moyens et délais mis en place pour traiter les erreurs de facturation 5%

Fonctionnalités de l'Agence en Ligne 5%

Optimisation des composantes d'acheminement 5%

Evaluation de la note financière pour valeur : 60%

Coût unitaire global exprimé en euros hors TVA, hors taxes, charges et contributions par MWh consommé, sur la période de livraison demandée.

Le coût unitaire global comprend :

Pour l'électricité : le coût de l'énergie active, les frais de soutirage RTE, le coût des CEE et CEE précaires éventuelles, le mécanisme de capacité, la responsabilité d'équilibre, le suivi personnalisé et les services associés.

11. AUTRES RENSEIGNEMENTS

11-1 Modification du cahier des charges

Le coordonnateur se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

11-2 Personnes à contacter

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, s'adresser à :

Commune de :

Adresse :

.....

Renseignements administratifs auprès de : mail :@.....

Renseignements techniques auprès de : mail :@.....

Fait en un original, à, le

La personne habilitée à engager le(s) **Titulaire(s)**

A, le

(nom du titulaire, fonction, signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » et cachet de la société).